TRANSPORT DE VOYAGEURS

La desserte Tizi-Ouzou-Alger coûtera 50% plus cher

Les transporteurs de voyageurs par bus assurant la liaison entre Tizi-Ouzou et Alger ont décidé d'augmenter le tarif du transport. Le ticket qui coûtait précédemment 120 DA est passé à 180 DA, soit une augmentation de 50%. Cette hausse, qui est rentrée en application dès la reprise du service par les transporteurs ce jeudi, suite à leur grève de plus de 40 jours, n'est, bien entendu, pas du goût des usagers qui la trouvent exorbitante. Ce n'est pas l'avis des opérateurs qui justifient cette nouvelle tarification par une question de rentabilité et l'augmentation des charges sociales et autres prix des intrants.

«Le prix du carburant, des pneumatiques et autre pièce détachée ont été augmentés plusieurs fois depuis dix ans alors que le prix du billet est resté le même depuis qu'il a été fixé à 120 DA, en 2000», nous explique un membre de cette corporation pour qui cette augmentation décidée de façon unilatérale par les transporteurs, est conforme aux dispositions réglementaires qui stipulent, selon notre interlocuteur, que la fixation du tarif du ticket est libre sur toute desserte lorsque celle-ci dépasse les 30 km. De fait, toutes les destinations intermédiaires assurées sur le même trajet connaîtront une augmentation. La liaison Tizi-Ouzou-Béjaïa connaîtra, elle aussi, une hausse de 50%. De 120 DA, elle passera à 200 DA. Même si notre interlocuteur le réfute, cette décision, qui a tout l'air d'être le fruit d'un compromis entre les transporteurs et la Direction des transports, qui, elle, veut faire jouer la concurrence entre les différents modes de transport, peut, a priori, s'avérer ruineuse pour les propriétaires de bus qui perdront des clients au profit du rail qui paraît concurrentiel. Le prix du billet étant fixé à 120 DA sur la liaison Tizi-Ouzou-Alger.

S. A. M.

PRÉVUE PAR LE NOUVEAU CODE ÉLECTORAL

Une autorité permanente pour superviser les élections

Le gouvernement Ouyahia a entamé, dès mercredi, l'examen de la première loi liée aux «réformes politiques» lancées par Abdelaziz Bouteflika, celle portant régime électorale. Une nouvelle loi qui enterre définitivement les fameuses commissions nationales de surveillance des élections de Saïd Bouchaïr, tant décriées par le passé.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - «Désormais, c'est-à-dire à partir des élections législatives de mai prochain, il n'y aura plus d'installation de commission nationale de surveillance des élections, de quelque nature que ce soit. La nouvelle loi sur les élections prévoit, en substitution, une autorité permanente et indépendante chargée de la surveillance et de la supervision de toutes les élections», nous confie une source proche du gouvernement.

Ce nouvel organisme «dont on n'a pas encore fixé la dénomination officielle, sera une institution autonome dotée de larges prérogatives. Elle sera installée prochainement par décret présidentiel», ajoute notre source. A travers elle, le gouvernement cherche à donner un sérieux gage de garantie quant à la régularité des futures élections. «Elle est inspirée des recommandations du rapport de la commission Bensalah qui constitue une référence incontournable mais surtout obligatoire pour toutes les lois, sur instruction du président.» D'ailleurs, et à en croire toujours la même source, «cette structure n'était pas prévue dans la première mouture préalablement préparée par le ministre de l'Intérieur. Son introduction, sur proposition de Ouyahia, a suscité par ailleurs un très long débat lors de la réunion du gouvernement consacrée à cette loi et qui s'était prolongée sur deux jours, mercredi et jeudi.»

Les ministres partisans, membres de l'Alliance présidentielle donc, étaient les plus «entreprenants» lors des débats. «Les réserves de certains ministres FLN mais surtout du MSP étaient très vives», nous confie-t-on encore. «Avec une telle structure, et en attendant d'en connaître la composante définitive, ce sont des positions bien ancrées qui seront menacées. Le système des quotas qui assurait un certain confort aux uns et aux autres ne sera plus là pour repêcher les recalés.»

Pour mettre fin aux tergiversations de certains ministres, Ouyahia eut recourt à l'imparable argument : «Il s'agit, là, d'une décision prise par le président» !

L'argent ne coulera plus à flots lors des élections

Cette nouvelle donne politique qu'induira la constitution de cette nouvelle structure contraindra les états-majors des partis de l'Alliance et «assimilés» à revoir en profondeur leurs stratégies électorales.

Le système des quotas, la fraude électorale en d'autres termes, a toujours été une règle, non écrite certes mais bien ancrée dans les traditions politiques du pays, constitue une manne providentielle pour les partis du pouvoir et avec laquelle ils entretiennent des clientèles. «Infiltrer» la prochaine structure chargée des élections sera, à coup sûr, une préoccupation majeure pour les dirigeants du FLN, du RND, du MSP du PT, etc. C'est d'autant plus vital pour eux que le projet de loi examiné mercredi et jeudi introduit une autre nouveauté majeur : «Le gouvernement a supprimé les indemnités qu'il allouait jusque-là aux représentants des partis ou des candidats aux différentes élections qui siègent dans les multiples commissions, tant nationales que locales».

Une mesure qui fera beaucoup de frustrés et pour cause : figurer dans une quelconque commission électorale constituait un enjeu de taille, et pour les prétendants et pour les états-majors des partis.

Pour cette mission spéciale et temporaire, qui dure seulement 45 jours, chaque représentant percevait pas moins de 3 millions de dinars ! «Désormais, chaque parti doit rémunérer lui-même ses propres représentants», nous confie notre source. «En tout cas, l'Etat ne mettra plus aucun sou dans ce genre d'opération» ! Assurément, il n'y aura plus bousculade pour siéger dans les différentes commissions électorales, à l'avenir.

Un autre point a enfin était tranché, lors de la même réunion du gouvernement et après de très longs débats. C'est celui relatif au maintien des minima exigés en termes d'audience électorale lors des trois dernières élections pour chaque partis pour pouvoir prendre part à la prochaine : «Certains ministres invoquaient le nouveau contexte international pour plaider la levée de cet obstacle et permettre aux petits partis de participer aux élections. Ce qui n'était pas l'avis de Ouyahia, de Belkhadem et quelques autres.

Le Premier ministre expliquera, lui, que ces minimas sont nécessaires pour mettre fin au trabendo de certains chefs de parti qui, à chaque échéance électorale et faute de base et de candidats, versent dans la "location" de leurs cachets aux candidats indépendants qui trouvent, eux, le moyen de contourner l'épreuve de la collecte de signatures monnayant argent». C'est dire que cette loi ne va pas faire beaucoup «d'heureux» dans la classe politique.

K. A.

La loi sur les associations examinée aujourd'hui

Le gouvernement reprend ses réunions, aujourd'hui samedi, avec un autre ordre du jour spécial consacré, cette fois, à l'examen du projet de loi relatif aux associations. «Un projet de loi largement inspiré du rapport Bensalah, lui aussi», affirme-t-on de bonne source.

K. A.

ALIMENTATION EN EAU

Sellal reconnaît des difficultés mais rassure

Le ministre des Ressources en eau se veut rassurant sur l'alimentation en eau potable dans le pays, même s'il reconnaît des difficultés.

Abdelmalek Sellal, qui avait été auditionné mercredi dernier par le chef de l'Etat, était l'invité, le lendemain, du journal du soir de la télévision nationale. Certes, le bilan du secteur évoque un taux de 94% en matière de raccordement des ménages aux réseaux d'alimentation en eau potable. Egalement, la dotation quotidienne en eau potable par habitant est passée à 170 l distribuées dans plus de 73% de chefs-lieux de commune, en même temps que la distribution en continu est de plus en plus une réalité dans plusieurs villes. Néanmoins, M. Sellal a tacitement reconnu que nombre de petites agglomérations et localités rurales connaissent des difficultés d'approvisionnement, qu'il explique notamment par les coupures d'électricité qui entraînent des dysfonctionnements. Néanmoins, Abdelmalek Sellal semble confiant quant à la résorption progressive de ces contraintes, un défi qui doit être relevé. Et d'autant que le chef de l'Etat, persuadé que «les Algériens ont droit à une même qualité de service public», avait la veille instruit le gouvernement de déployer «les moyens nécessaires pour améliorer les conditions d'accès à l'eau potable dans les zones éparses». Et dans la mesure, selon l'invité de l'ENTV, où la gouvernance de l'eau se développe, les capacités de stockage se sont améliorées et les réserves hydriques du pays garantissent une sécurité d'approvisionnement au moins durant deux années de sécheresse. A ce propos, M. Sellal a évoqué les grands barrages qui jouent le rôle de réservoirs stratégiques régionaux (Béni Haroun à l'Est, Koudiat Acerdoune au Centre et Gargar à l'Ouest) par la combinaison des ressources superficielles, souterraines et non conventionnelles. Voire l'Algérie dispose de réserves inégalées depuis vingt ans grâce à l'amélioration notable des moyens de stockage (73 barrages opérationnels à moyen terme). Quant à la tarification de l'eau, Abdelmalek Sellal a écarté toute révision à terme, une option «irréversible pour le moment», selon lui. A charge, cependant, de développer l'économie de l'eau sur la base d'une démarche «solidaire et équitable» des citoyens, le respect des normes de qualité et des délais de réalisationsdes projets hydrauliques, ainsi que la maintenance des ouvrages et équipements hydrauliques et leur exploitation dans des conditions optimales, selon le chef de l'Etat.

Certes, la gestion de l'eau, «un bien de la collectivité nationale et une ressource précieuse qu'il faut savoir préserver» est «un service public et cela restera quel que soient les choix opérés pour ses modes d'exploitation et de gouvernance», affirmait le président de la République, même s'il estime qu'il «est important de veiller à l'équilibre économique des établissements de gestion de l'eau par l'amélioration de leurs performances». Et dans la mesure où le recours à l'expertise étrangère s'avère nécessaire même si le mode de gestion déléguée des services publics de l'eau et de l'assainissement n'a pas totalement réussi (résiliation du contrat conclu avec l'allemand Glessen Wasser à Annaba). Toutefois, Abdelmalek Sellal constate, satisfait, la présence plus importante des sociétés nationales dont Cosider chargée de réaliser cinq barrages à l'est du pays et Hydrotechnique avec deux projets. D'autre part, l'invité de l'ENTV n'a pas voulu se prononcer sur l'affaire de Béni Haroun et l'action de l'Agence nationale des barrages et transferts, en cours de traitement au niveau judiciaire. Néanmoins, M. Sellal a concédé l'existence de «lacunes» et un «manque de professionnalisme» dans la gestion du secteur.

Chérif Bennaceur

DESSALEMENT DE L'EAU DE MER

Les stations réalisées n'ont rien coûté à l'Algérie

Concernant le programme de dessalement de l'eau de mer, Abdelmalek Sellal a assuré que le coût de l'eau produite reste proche du coût de l'eau produite par les barrages. Voire les 13 stations de dessalement prévues dont 5 déjà réceptionnées n'ont rien coûté à l'Algérie dans la mesure où leur réalisation implique un investissement étranger même si la partie algérienne s'est engagée à acheter les quantités d'eau traitées.

C. B.

TRANSFERT D'EAU IN SALAH- TAMANRASSET

85% de la population régulièrement alimentée

Concernant le transfert de l'eau de In Salah vers Tamanrasset, sur 750 km et par un apport quotidien de 100 000 m³, le ministre des Ressources en eau a indiqué que 80 à 85% de la population de la ville de Tamanrasset est alimentée quotidiennement et régulièrement en eau 4 mois après l'inauguration de ce projet. Les localités restantes seront raccordées de façon progressive en fonction de l'évolution des travaux de renouvellement des réseaux de distribution.

C. B.

EAUX MINÉRALES

Les permis d'exploitation suspendus d'octroi

Les permis d'exploitation des eaux minérales ont été suspendus d'octroi, selon Abdelmalek Sellal qui explique cette suspension par la révision du cadre juridique et la réorganisation du marché. Et cela même si plus de 40 permis ont déjà été octroyés.

C. B.

IRRIGATION AGRICOLE

80% des eaux usées traitées utilisées

L'Algérie dispose d'une capacité installée en stations d'épuration de 600 millions de mètre cubes par an, permettant de traiter 80% des rejets des eaux usées, qui sont épurées et réutilisées pour l'irrigation agricole.

C. B.